

Règlement du concours de courts-métrages

Cinéma Jean Renoir - Eysines

Participation

Le concours de courts-métrages organisé par le cinéma Jean Renoir à Eysines est ouvert à tous les jeunes de **15 à 25 ans**. (Attention, les réalisateurs mineurs devront faire compléter et signer à leur parent ou responsable légal une autorisation de diffusion que nous leur enverrons à réception du film).

La participation est gratuite.

Conditions

Les films devront être réalisés avec un **smartphone**. Le montage peut être fait sur un logiciel vidéo, sur une application... et le film peut aussi ne comporter qu'un seul plan (plan séquence) ! Attention tout de même à la qualité de l'image, qui devra être HD, et du son (projection sur grand écran).

Les films devront être remis au cinéma Jean Renoir avant le 30/11/2021. Ils devront être envoyés via Wetransfer au format numérique, à l'adresse suivante : cinema.eyssines@gmail.com. Chaque participant devra indiquer le titre de son film, son nom, son âge, son adresse mail et son numéro de téléphone.

Les participants doivent obtenir l'autorisation préalable des personnes qu'ils ont choisi de filmer, ou de leurs représentants légaux s'il s'agit de mineurs. Aucun élément visuel ne doit comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi. Toute apparition, mention de marques commerciales, logos ou objets et matériels soumis à des droits de propriété intellectuelle (musique notamment) devront être exclus. Les films ne pourront pas non plus emprunter ou reprendre, en tout ou partie, des éléments appartenant à un autre film existant.

Contraintes

- 1. la durée** : les films ne doivent pas excéder 3 minutes (générique compris), toute durée inférieure est acceptée.
- 2. le thème** : « *le goût des autres* ».
- 3. Langue** : le film doit être en français. Il peut être muet également !

Tous les genres seront acceptés (comédie, drame, horreur, SF...). Le film doit cependant être tout public.

Jury et sélection

Le jury sera composé du personnel du cinéma. Celui-ci jugera de la qualité des films reçus (notamment de leur créativité !), ainsi que du respect des règles.

Projection, remise des prix

Le 02/12/2021, le jury informera les trois vainqueurs, qui pourront venir récupérer leurs prix directement au cinéma (1^{er} prix : 1 abonnement de 10 places au cinéma / 2^{ème} prix : 3 places de cinéma / 3^{ème} prix : 2 places de cinéma). Leurs films seront ensuite projetés en avant-séances des projections publiques du cinéma pendant tout le mois de décembre. Les gagnants pourront, s'ils le souhaitent, venir présenter eux-mêmes leurs films aux spectateurs.